

# Concept de sélection Ski Mountaineering pour la participation aux FISU World University Games Winter Torino 2025

Version 1.0

## 1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Games.

## 2. Date de la manifestation

Les FISU World University Games Winter auront lieu à Turin (ITA), du 13 au 23 Janvier 2025.

## 3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants/es suivants sont définis :

Each country is authorized to enter a maximum of 8 athletes per gender (total 16 athletes).

In each event, each country may enter:

a. Individual events: maximum 6 athletes (per gender)

b. Team events:

- Mixed Relay race: maximum 2 teams per country composed of 1 W and 1 M.

## 4. Conditions de participation

Les règles de la FISU ainsi que les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté Suisse (avec exception pour Ice Dance, cf. Figure Skating Sports Regulations)
- Âge : date de naissance du 01.01.2000 au 31.12.2007
- Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue en Suisse ou à l'étranger (dans des cas exceptionnels, Ecole Supérieure ou anciens étudiants)

## 5. Sélections

### 5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un/une athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Appartenance à l'équipe nationale de ski-alpinisme durant la saison 2024/25

### 5.2. Période de sélection

Du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au **30 novembre 2024**.

### 5.3. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le/la chef/fe de discipline (CD) au plus tard le 30 novembre en concertation avec la fédération nationale et sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

#### 5.4. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le comité de sélection de Swiss University Sports:

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Co-Head of Delegation Swiss University Sports (Reto Ineichen)
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

## 6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants/es sont soumis/ses aux règles de l'AMA. Le site web [www.sportintegrity.ch/fr](http://www.sportintegrity.ch/fr) fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés/es ou diplômés/es, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales. Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

## 7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par la fédération concernée.

Le/la chef/fe de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

## 8. Coûts

Les athlètes sélectionnés/es seront tenus/es de payer une contribution aux frais qui s'élève à environ 20% des frais totaux divisés par le nombre d'athlètes. Ce montant n'est pas couvert par le Club Alpin Suisse CAS. 20% supplémentaires sont couverts par l'haute école de l'athlète. Le montant restant est financé par Swiss University Sports et la fédération nationale.

## 9. Autres dispositions

**Processus d'annonce :** Les athlètes se manifestent au plus tard 5 mois avant la manifestation en tant que « probables » auprès de leur CD. Les probables pris en compte donnent confirmation par écrit, par le biais d'un accord de participation, de participer à l'événement au cas d'une sélection. Ils/elles s'engagent à suivre le programme de sélection proposé et à prendre part aux éventuelles rencontres, journée de présentation, etc. en lien avec leur participation aux WUG.

Tous/toutes les probables seront saisis/es sur sus.gamemanager.ch par le/la CD (nom/prénom/mail). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

**Le rapport athlètes/officiels** est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite en concertation avec les chefs de délégation.

## 10. Responsabilités

Chef de discipline responsable  
Malik Fatnassi

Berne, le 27.03.2024 / version 1.0



Malik Fatnassi, Chef du sport de performance ski-alpinisme, Club Alpin Suisse CAS



Simone Righenzi, Chef du sport de performance Swiss University Sports